Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260407-20260407DCM3-DE

Commune de Locmaria Plouzané
Lokmaria-Plouzane

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
LOCMARIA-
PLOUZANÉ

Délibération n° :
2026.04.07 DCM3

Séance du 07 avril 2026

Date de convocation : 01 avril 2026
Date d'affichage : 01 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Viviane GODEBERT, Maire.

Etaient présents : Mme Viviane GODEBERT, Maire.
Mme Solenn BOURGE, Mme Maud BUI TRONG, Mme Frédérique CLECH, Mme Isabelle GIBAULT, Mme Audrey GOURDIN, Mme Claire-Andrée LABRIÈRE, Mme Christine MOUSSAT, Mme Béatrice OULHEN, Mme Sylvie PODEUR et Mme Annie TALANDIER.
M. Patrick Marie AUBERT, M. Emmanuel AUTRET, M. Eric BLAIZE, M. Julien CHEVENEMENT, M. Olivier COATANEA, M. Benjamin HADDAD, M. Christophe LE GAL, M. Christian LOAEC, M. Stéphane MEAR, M. Philippe MÉON, M. Loïc PETIT DE LA VILLEON, M. Denis PETTON, M. Loïc RAULT, M. Damien RUEL et M. Jean-Claude SACCOCCIO.

Procurations :
Mme Françoise FOLL à M. Loïc PETIT DE LA VILLEON,
Mme Julie LE ROUX à Mme Frédérique CLECH,
Mme Cécile SQUIBAN à M. Benjamin HADDAD.

Mme Béatrice OULHEN a été désignée secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale Eau du Ponant
Domaine : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Exposé

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;
- Les statuts de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;
- La qualité d'actionnaire de la commune de Locmaria-Plouzané, détenant 1 action de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;

Considérant :

- Qu'il convient de désigner un représentant habilité à siéger et voter aux Assemblées Générales de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901300-20260407-20260407DCM3-DE

- Que conformément aux statuts de ladite société, chaque actionnaire est représenté à l'Assemblée Générale par un représentant désigné par l'organe délibérant ;
- Qu'il n'est pas possible de nommer un suppléant à l'Assemblée Générale des actionnaires d'Eau du Ponant, mais chaque actionnaire peut se faire représenter à ladite Assemblée dans les conditions prévues par le Code du commerce et notamment par un autre actionnaire justifiant d'un mandat (pouvoir).

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De désigner Mme Viviane GODEBERT en qualité de représentante de la commune de Locmaria-Plouzané au sein de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;
- La représentante ainsi désignée exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur ;
- La présente délibération sera transmise à la Société Publique Locale Eau du Ponant et exécutée comme de droit.

Vote

☐ Nbre d'abstention
☐ Nbre de vote « contre »
☐ Adoptée à la majorité
☒ **Adoptée à l'unanimité des votants**
☐ Rejet de la délibération
☐ Report de la délibération

Le Maire,

Viviane GODEBERT.

MAIRIE DE LOCMARIA-PLOUZANE (Finistère)

Mme Béatrice OULHEN,

Secrétaire de séance.